MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1791 **25 juillet 2013**

SOMMAIRE

2512 H S.A. 85962
ADB Co-Investment S.C. 85924
ENGELDINGER et associés 85964
EPIC Euro Property 1 S.à r.l. 85964
EPIC Euro Property 3 S.àr.l. 85964
Fiduciary Tucci & Partners S.A. 85965
Four Seas S.A. 85967
Friedhaff S.A. 85963
Fruit Invest S.A. 85967
Gecofet Petroleum S.A. 85936
Gemina Fiduciary Services S.A. 85936
Gems Progressive Fund 85968
Gentile Promotions Sàrl 85950
GETS Marketing Company 85936
GGP Greenfield S.A. 85950
GH Construction S.à r.l. 85950
Harvard Business Group S.A. 85936
Hellas Telecommunications IV 85950
Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l. 85937
Hmedia S.à r.l. 85932
La Gazelle d'Or 85953
Montaka S.A. 85922
Mountraid Investments S.A. 85922
Nachimco S.A., SPF 85923
Nestor Lux 2007 S.à r.l. 85923
Neucol Holding S.à r.l. 85958
New Brand Inv S.A. 85923
New Immo S.A. 85932
Nordea Alternative Investment 85932
Northern Coast S.A. 85958
Northsea Holdings S.à r.l. 85922
NW G Holding S.à r.l. 85922
Office City S.A. 85958
Oliwa S.A. 85959
OML Buildings 85961
OML East West Trading Company S.A. 85961
Panattoni Luxembourg II S.à r.l. 85958
PDL Europe Senior 2 S.à r.l. 85961
Pegamo Holding S.A. 85953
Pegamo S.A. 85953
PM Logistic Center Luxembourg 85931
PM Logistic Center Luxembourg 85931
Sigma Fund 85962
SMB Participations 85962
SNG Global S.A. 85963
Socera Assets Management Spf S.A. 85964
Société Expresse Conditionnement S.A. 85964
ST Participations 85962
Team Misano A.s.b.l. 85959
Trust & Consult S.à r.l. 85963
ULT (Union Luxembourgeoise du Tourisme) S.à r.l. 85924
Union Privée de Participation S.A. 85924
Urtis Finance S.A. 85959
Veneluxe S.A. 85931
WCAS X Debt Partners S.à r.l. 85923
Yaborandi SPF S.A. 85968

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Montaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.435.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTAKA S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2013074475/11.

(130091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mountraid Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.598.

—

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013074479/11.

(130091287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Northsea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.915.

—

Par résolutions prises en date du 30 mai 2013, l'associé unique a accepté la démission, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de Borja Del Omo De Saavedra, avec adresse au 115, Calle Hacienda de Pavones, 8°B, 28030 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074484/13.

(130091410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.352.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 03 juin 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 3 juin 2013 que:

- Monsieur Robert McCorduck, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 31 mai 2013.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue au poste de gérant B de la société en remplacement avec date effective au 1 er juin 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juin 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013074499/19.

(130092098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nachimco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.170.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074485/10.

(130091936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de siège que l'associé NESTOR 2000 LUXEMBOURG S.à.r.l. est désormais domicilié au 46A, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2013074488/12.

(130091210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

New Brand Inv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.368.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013074489/12.

(130091723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

WCAS X Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.320.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 mai 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B

3. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1983 à Neunkirchen/Saar (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juin 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour WCAS X Debt Partners S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074718/20.

(130091201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ULT (Union Luxembourgeoise du Tourisme) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.806.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074700/10.

(130091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Union Privée de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.040.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074702/9.

(130091496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

—

In the year two thousand and thirteen on the fifteenth day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387,

represented by Mr. Laurent Rivoire, residing in Paris,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 May 2013; and

PAI Syndication General Partner Limited, a company limited by shares incorporated in accordance with and governed by the laws of Guernsey, with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL, Guernsey, and registered with the Guernsey Registry under number 37301,

represented by Maître Michael Jonas, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 May 2013.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are all the members of ADB Co-Investment S.C., a société civile, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

The appearing parties representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of twelve million two hundred forty thousand Euro (EUR 12,240,000) so as to raise it from its present amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) to twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000).

2 To issue one billion two hundred twenty four million (1,224,000,000) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for one billion two hundred twenty four million (1,224,000,000) new shares by Païperlek Investments and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To restate the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have drawn up the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million two hundred forty thousand euro (EUR 12,240,000) so as to raise it from its present amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to twelve million two hundred fifty thousand euro (EUR 12,250,000).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to issue one billion two hundred twenty four million (1,224,000,000) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution
Subscription - Payment

The one billion two hundred twenty four million (1,224,000,000) new shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Number of Shares subscribed	Amount Paid-in	Subscribed capital
Païperlek Investments	1,224,000,000	EUR 12,240,000	EUR 12,240,000

The amount of twelve million two hundred forty thousand euro (EUR 12,240,000) is thus as from now at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one billion two hundred twenty four million (1,224,000,000) new shares to Païperlek Investments.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in ADB Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B176823, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans in favour of the companies and undertakings in which the Company holds a participation.

Art. 3. The Company will exist under the name of "ADB Co-Investment S.C.".

Art. 4. The registered office is in Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14-3 of the present articles.

Art. 5. The Company is formed for a duration of fifty (50) years.

The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14-3 of the present articles.

Art. 6. The issued capital of the Company is set at twelve million two hundred fifty thousand euro (EUR 12,250,000) divided into one billion two hundred twenty-five million (1,225,000,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The issued capital of the Company may be increased following a resolution adopted by the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14-3 of the present articles.

The Manager(s) (as defined in article 9 of the present articles of incorporation) will record any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of shares by the Company from its shareholders and will have such capital reduction published in the Memorial. Any amendment of the issued capital other than following a redemption or a repurchase of shares by the Company from a shareholder is of the competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority set forth at article 14-3 of the present articles.

Art. 7. The shares of the Company may not be transferred to third parties without the prior consent of Pa'iperlek Investments.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 9. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"). Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at paragraph 2 of article 10 of the present articles.

Art. 10. Subject to decisions that are required to be taken by the shareholders pursuant to Luxembourg law, the Company shall be managed by the Manager(s) who shall be vested with the broadest powers to represent and bind the Company.

The Manager(s) shall be appointed and removed by a decision of the shareholders holding a simple majority of the issued shares at the time of such appointment or removal.

Art. 11. The financial year begins on the 1 st of October of each year and ends on the 30 th of September of the following year.

The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 12. The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Art. 13. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

Art. 14-1. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice by the Manager(s). Convening notices shall state the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14-2. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Monday of the month of January at 1:00 pm CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor Manager(s). If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party at general meetings by appointing such person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 14-3. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held.

Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present articles of incorporation, be adopted at a majority of votes representing at least two-thirds (2/3) of the capital of the Company, represented at the meeting which shall include the affirmative vote of Païperlek Investments. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14-4. The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Manager(s).

Art. 15. In the situation where a shareholder breaches his obligations under any shareholders' agreement and/or option agreement with regards to the shares held in the Company as may from time to time be in effect between the shareholders and the Company, such shareholder may be excluded by a decision of the general meeting of shareholders resolving at a majority of half (1/2) of the capital of the Company, which shall include the affirmative vote of Païperlek Investments, the other provisions of article 14 applying mutatis mutandis.

The shareholder who is excluded has the obligation of assigning to the Company all his shares within a period of ten (10) days as from his exclusion and in consideration for an amount that is the nominal value, save in case of breach of any option agreement, in which case it shall be at the value provided in such option agreement.

The Company shall retain the right to (i) claim for damages resulting from the breach of the excluded shareholder and (ii) retain any payment for the shares until such damages have been settled in full.

The exclusion of a shareholder pursuant to this article shall not result in a liquidation of the Company.

Art. 16. The losses will be supported by the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Any distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Art. 17. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387,

représentée par Monsieur Laurent Rivoire, résidant à Paris,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2013; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PAI Syndication General Partner Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL, Guernsey, et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 37301,

représentée par Maître Michael Jonas, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2013.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en mêmes temps.

Les comparants sont tous les associés de ADB Co-Investment S.C., une société civile, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmenter le capital social de la société à concurrence de douze millions deux cent quarante mille euros (EUR 12.240.000) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (EUR 10.000) à douze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 12.250.000).

2 Emettre un milliard deux cent vingt-quatre millions (1.224.000.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Accepter la souscription d'un milliard deux cent vingt-quatre millions (1.224.000.000) parts sociales nouvelles par Païperlek Investments et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Refondre les statuts de la Société.

5 Divers.

Les parties comparantes, agissant en leur capacité susvisée, ont rédigé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemble générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze millions deux cent quarante mille euros (EUR 12.240.000) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (EUR 10.000) à douze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 12.250.000).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre un milliard deux cent vingt-quatre millions (1.224.000.000) de parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Les un milliard deux cent vingt-quatre millions (1.224.000.000) de parts sociales nouvelles ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associés	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré	Capital souscrit
Païperlek Investments	1.224.000.000	EUR 12.240.000	EUR 12.240.000

Le montant de douze millions deux cent quarante mille euros (EUR 12.240.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, comme cela a été montré au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer un milliard deux cent vingt-quatre millions (1.224.000.000) de parts sociales nouvelles à Païperlek Investments.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de refondre l'intégralité des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Est constituée une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, tels que complétés par les dispositions pertinentes de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et toutes lois postérieures applicables à une société civile.

Art. 2. La Société a pour l'objet l'acquisition, la détention et la disposition de participations dans ADB Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176823, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut accorder des prêts en faveur des sociétés et entreprises dans lesquelles la Société détient des participations.

Art. 3. La Société existera sous la raison sociale «ADB Co-Investment S.C.».

Art. 4. Le siège social est à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14-3 des présents statuts.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de cinquante (50) années.

Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14-3 des présents statuts.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 12.225.000) divisé en un milliard deux cent vingt-cinq millions (1.225.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la majorité déterminée à l'article 14-3 des présents statuts.

Le(s) Gérant(s) (tel(s) que défini(s) à l'article 9 des présents statuts) enregistreront toutes réductions du capital souscrit de la Société résultant du remboursement ou du rachat par la Société des parts sociales détenues par ses associés et veillera à la publication desdites réductions de capital au Mémorial. Toute modification du capital souscrit autre que celle consécutive à un remboursement ou un rachat par la Société de parts sociales détenues par un associé relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, laquelle statue à la majorité déterminée à l'article 14-3 des présents statuts.

Art. 7. Les parts sociales de la Société ne peuvent être transférées aux tiers sans le consentement préalable de Païperlek Investments.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, l'insolvabilité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas liquidation de la Société.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérant(s) (le(s) «Gérant(s)»). Tout successeur sera nommé par une décision des associés prise à la majorité déterminée au 2 e paragraphe de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Sous réserve des décisions qui doivent être prises par les associés conformément à la loi luxembourgeoise, la Société est gérée par le(s) Gérant(s) qui est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour représenter et engager la Société.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) et révoqué(s) par une décision des associés représentant une majorité simple des parts sociales émises au moment de ladite nomination ou révocation.

Art. 11. L'exercice social débute le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Le(s) Gérant(s) dresse(nt) chaque année les comptes de la Société et prépare(nt) le bilan et le compte des profits et pertes. Les comptes annuels et les comptes des profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés, lesquels déterminent la répartition des bénéfices nets sur proposition du (des) Gérant(s). En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets seront distribués aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 12. Le(s) Gérant(s) peu(ven)t procéder à un versement anticipé de dividendes sur la base de comptes intermédiaires dressés par le(s) Gérant(s), qui font état que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Art. 13. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital souscrit de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés.

Art. 14-1. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur émission d'un avis de convocation par le(s) Gérant(s). Les avis de convocation indiquent l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 14.2. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de janvier à 13.00 heures, heure de l'Europe centrale. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des associés aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient Gérant(s). Si tous les associés présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les associés peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau de l'assemblée doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des associés.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut se faire représenter par un autre associé ou par un tiers aux assemblées générales en désignant une telle personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

Les associés qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent.

Art. 14-3. Chaque associé détient un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale des associés dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum.

Une assemblée générale peut statuer valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les décisions sont, sous réserve des dispositions des présents statuts, adoptées à la majorité des votes représentant au moins deux tiers (2/3) du capital de la Société représenté à l'assemblée, incluant le vote positif de Païperlek Investments. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14-4. Le bureau de toute assemblée générale des associés doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre associé à sa demande.

Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le (les) Gérant(s).

Art. 15. Dans l'hypothèse où un associé viendrait à violer ses obligations au titre d'un quelconque pacte d'associés et/ou d'un quelconque précontrat concernant les parts sociales détenues dans la Société pouvant à tout moment être en vigueur entre les associés et la Société, cet associé peut être exclu par une décision de l'assemblée générale des associés prise à une majorité représentant la moitié (1/2) du capital social, laquelle inclut le vote positif de Païperlek Investments, les autres dispositions de l'article 14 s'appliquant mutatis mutandis.

L'associé qui est exclu a l'obligation de transférer toutes ses parts sociales à la Société dans un délai de dix (10) jours à compter de son exclusion et en contrepartie d'un montant égal à la valeur nominale totale de ses parts sociales, sauf dans le cas d'une violation d'un quelconque précontrat, auquel cas la contrepartie s'élève au montant prévu dans un tel précontrat.

La Société conserve le droit de (i) demander des dommages-intérêts en conséquence de la violation perpétrée par l'associé exclu et (ii) conserver tout paiement au titre des parts sociales jusqu'à ce que de tels dommages-intérêts soient intégralement réglés.

L'exclusion d'un associé conformément au présent article n'entraînera pas la liquidation de la Société

Art. 16. Les pertes de la Société seront supportées par les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Toutes distributions aux associés seront effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

En cas de dissolution, la liquidation est effectuée par le(s) Gérant(s) à moins que l'assemblée générale n'ait décidé autrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Si, suite à la liquidation, un produit net de liquidation devient disponible, ce produit net de liquidation sera distribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Tout litige survenant durant l'existence de la Société ou durant sa liquidation, que ce soit entre les associés, le(s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, ou entre les associés, relatif aux affaires de la Société ou l'interprétation ou exécution de clauses statutaires, sera soumis aux juridictions de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rivoire, M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2013. REM/2013/802. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074769/377.

(130092550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Veneluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

—

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Veneluxe SA avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juin 2013. Hubert De Schorlemer.

Référence de publication: 2013074712/10.

(130091668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 108.825.

—

Rectificatif Numéro du dépôt antérieur: L130092699

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013075945/11.

(130093003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 108.825.

—

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, tenue à la date du 15 mars 2013 à 14.00h, que les actionnaires ont:

- décidé de renouveler, les mandats des administrateurs. Monsieur Frank Lippert, Monsieur Michael Leinen et Madame Sonja Lodenheidt, pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée annuelle que se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2013.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013075946/15.

(130093248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

New Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.135.

—

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 9 janvier 2013 que le siège social de la société est transféré de L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre à L-1331 Luxembourg, 49, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013074490/14.

(130091797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.173.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.
Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013074493/11.

(130091430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Hmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.794.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- J M H S.à r.l., une société à responsabilité limités, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le matricule B numéro 123.756

ici représentée par Madame Laurence THONON, salariée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société a également pour objet la prestation de services à ses filiales ou à des sociétés tierces, notamment, mais de manière non exclusive, dans le domaine des télécommunications, de la téléphonie mobile et fixe, des réseaux et services internet.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HMEDIA S.A R.L.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.-

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas ou il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature simple ou conjointe du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Lorsque la société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associe unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:
- J M H S.à r.l., préqualifié, ... 125 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions de l'associé unique

Et l'associé unique, représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean-Michel HEGESIPPE, dirigeant d'entreprise, né à Souk Ahras (Algérie) le 14 octobre 1948, demeurant à Case Pilote (Martinique) lotissement La Caraïbe Villa n° 12;

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en qualité de gérant;

- Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; en qualité de gérant.

3. La société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, est nommé commissaire de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante es qualités qu'il agit, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thonon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075740/191.

(130093474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075700/10.

(130093289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 67.668.

—

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 9 mars 1999.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Josiane Weiler

Administrateur

Référence de publication: 2013075701/15.

(130093762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

GETS Marketing Company, Société Coopérative.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 33.371.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 3 août 2012, les associés:

- prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 3 août 2012 au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075703/15.

(130093494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Harvard Business Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.581.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société HARVARD BUSINESS GROUP SA, ayant eu son siège social à L-1724 LUXEMBOURG, 43, Boulevard Prince Henri,

Les frais ont été mis à charge de la masse.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Me Joëlle NICLOU
Le liquidateur

Référence de publication: 2013075735/14.

(130093318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.610,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.568.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland Ent VII - PRI (1) S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.568 (the Company). The Company was incorporated on May 14 th , 2009 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1276 dated July 2 nd , 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 10 th , 2012, pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 839 dated April 9 th , 2013.

There appeared:

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at One Broadway, 16 th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 060271205-4129472 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares, five hundred and twenty-two (522) class E shares and one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and fifty-three euro (EUR 1,353), in order to bring the said share capital from its current amount of nineteen thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 19,787), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares, five hundred and twenty-two (522) class E shares and one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), by way of the redemption and cancellation of one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares, being the entirety of the class F shares of the Company;

3. Creation of a new classes of shares, being the class A3 "tracker" shares (the Class A3 Shares), the class B1 "tracker" shares (the Class B1 Shares), the class E1 "tracker" shares (the Class E1 Shares), the class G "tracker" shares (the Class G Shares), the class H "tracker" shares (the Class H Shares) and the class I "tracker" shares (the Class I Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 5. and 6. of this agenda;

4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred and seventy-six euro (EUR 4,176) in order to bring the said share capital from its current amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares and five hundred and twenty-two (522) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-two thousand six hundred and ten euro (EUR 22,610), by way of the issue of one thousand four hundred and forty-four (1,444) new Class A3 Shares, eight hundred and sixty-seven (867) new Class B1 Shares, three hundred and ninety-one (391) new Class E1 Shares, seven hundred and fifteen (715) new Class G Shares, six hundred and seven (607) new Class H Shares and one hundred and fifty-two (152) new Class I Shares;

5. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 4. above;

6. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect (i) the redemption and cancellation of the class F shares and (ii) the creation and issuance of new Class A3 Shares, Class B1 Shares, Class E1 Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, as proposed above;

7. Amendment to article 16.2. of the Articles;

8. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

9. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and fifty-three euro (EUR 1,353), in order to bring the said share capital from its current amount of nineteen thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 19,787), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares, five hundred and twenty-two (522) class E shares and one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), by way of the redemption, at the nominal value, and cancellation of one thousand three hundred and fifty-three (1,353) class F shares, being the entirety of the class F shares of the Company.

Third resolution

The Meeting further resolves to create new classes of shares of the Company, being the class A3 "tracker" shares (the Class A3 Shares), the class B1 "tracker" shares (the Class B1 Shares), the class E1 "tracker" shares (the Class E1 Shares), the class G "tracker" shares (the Class G Shares), the class H "tracker" shares (the Class H Shares) and the class I "tracker" shares (the Class I Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred and seventy-six euro (EUR 4,176) in order to bring the said share capital from its current amount of eighteen thousand four hundred and thirty-four euro (EUR 18,434), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares and five hundred and twenty-two (522) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-two thousand six hundred and ten euro (EUR 22,610), by way of the issue of one thousand four hundred and forty-four (1,444) new Class A3 Shares, eight hundred and sixty-seven (867) new Class B1 Shares, three hundred and ninety-one (391) new Class E1 Shares, seven hundred and fifteen (715) new Class G Shares, six hundred and seven (607) new Class H Shares and one hundred and fifty-two (152) new Class I Shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subscription and Payment

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) one thousand four hundred and forty-four (1,444) newly issued Class A3 Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of one thousand four hundred forty-four euro and seventy-five cents (EUR 1,444.75), of which (i) one thousand four hundred and forty-four euro (EUR 1,444) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. seventy-five cents (EUR 0.75) to the share premium account of the Company connected to the Class A3 Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one thousand four hundred forty-four euro and seventy-five cents (EUR 1,444.75) that it held against the Company (the Receivable 1);

(ii) eight hundred and sixty-seven (867) newly issued Class B1 Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of eight hundred sixty-seven euro and twenty cents (EUR 867.20), of which (i) eight hundred and sixty-seven euro (EUR 867) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty cents (EUR 0.20) to the share premium account of the Company connected to the Class B1 Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of eight hundred sixty-seven euro and twenty cents (EUR 867.20) that it held against the Company (the Receivable 2);

(iii) three hundred and ninety-one (391) newly issued Class E1 Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of three hundred ninety-one euro and eighty-nine cents (EUR 391.89), of which (i) three hundred and ninety-one euro (EUR 391) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. eighty-nine cents (EUR 0.89) to the share premium account of the Company connected to the Class E1Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of three hundred ninety-one euro and eighty-nine cents (EUR 391.89) that it held against the Company (the Receivable 3);

(iv) seven hundred and fifteen (715) newly issued Class G Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of seven hundred fifteen euro and forty-eight cents (EUR 715.48), of which (i) seven hundred and fifteen euro (EUR 715) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. forty-eight cents (EUR 0.48) to the share premium account of the Company connected to the Class G Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of seven hundred fifteen euro and forty-eight cents (EUR 715.48) that it held against the Company (the Receivable 4);

(v) six hundred and seven (607) newly issued Class H Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of six hundred seven euro and fifty-seven cents (EUR 607.57), of which (i) six hundred and seven euro (EUR 607) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. fifty-seven cents (EUR 0.57) to the share premium account of the Company connected to the Class H Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of six hundred seven euro and fifty-seven cents (EUR 607.57) that it held against the Company (the Receivable 5); and

(vi) one hundred and fifty-two (152) newly issued Class I Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of one hundred fifty-two euro and seventy-one cents (EUR 152.71), of which (i) one hundred and fifty-two euro (EUR 152) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. seventy-one cents (EUR 0.71) to the share premium account of the Company connected to the Class I Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred fifty-two euro and seventy-one cents (EUR 152.71) that it held against the Company (the Receivable 6, and together with the Receivable 1, the Receivable 2, the Receivable 3, the Receivable 4 and the Receivable 5, the Receivables).

Further, it was evidenced by a certificate dated April 24 th , 2013, issued jointly by Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership and the Company, that at the date of such certificate:

"1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivables;

2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables, which are freely transferable; and

3. the value of the Receivable 1 is one thousand four hundred forty-four euro and seventy-five cents (EUR 1,444.75), the value of the Receivable 2 is of eight hundred sixty-seven euro and twenty cents (EUR 867.20), the value of the Receivable 3 is three hundred ninety-one euro and eighty-nine cents (EUR 391.89), the value of the Receivable 4 is seven hundred fifteen euro and forty-eight cents (EUR 715.48), the value of the Receivable 5 is six hundred seven euro and fifty-seven cents (EUR 607.57) and the value of the Receivable 6 is one hundred fifty-two euro and seventy-one cents (EUR 152.71)."

Said certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

	Shares
Highland Entrepreneur's Fund VII Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares
	1,736 Class A Shares
	239 Class A1 Shares
	760 Class A2 Shares
	1,444 Class A3 Shares
	1,384 Class B Shares
	867 Class B1 Shares
	508 Class C Shares
	785 Class D Shares
	522 Class E Shares
	391 Class E1 Shares
	715 Class G Shares
	607 Class H Shares
	152 Class I Shares
Total:	22,610 Shares

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at twenty-two thousand six hundred and ten euro (EUR 22,610) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), seven hundred and sixty (760) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), one thousand four hundred and forty-four (1,444) class A3 Shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A3 Shares, and individually, a Class A3 Share), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), eight hundred and sixty-seven (867) class B1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B1 Shares, and individually, a Class B1 Share), five hundred and eight (508) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), seven hundred and eighty-five (785) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), five hundred and twenty-two (522) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), three hundred and ninety-one (391) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share) and seven hundred and fifteen (715) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share), six hundred and seven (607) class H shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H Shares, and individually, a Class H Share) and one hundred and fifty-two (152) class I shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I Shares, and individually, a Class I Share and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank pari passu in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary,

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.569 (the Subsidiary).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class A3 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A3 shares of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class B1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B1 shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E1 shares of the Subsidiary.

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class G shares of the Subsidiary.

The Class H Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H shares of the Subsidiary.

The Class I Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class I shares of the Subsidiary."

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the Subsidiary (the Class A2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A3 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A3 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A3 shares of the Subsidiary (the Class A3 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A3 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B1 shares of the Subsidiary (the Class B1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E1 shares of the Subsidiary (the Class E1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E1 F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class G shares of the Subsidiary (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H shares of the Subsidiary (the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class I shares of the Subsidiary (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland Ent VII - PRI (1) S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.568 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 décembre 2012 suivant un acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 839 du 9 avril 2013.

A comparu:

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au One Broadway, 16 th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 060271205-4129472 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, les deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, les sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, les mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, les cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, les sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, les cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E et les mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F, toutes sous forme

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent cinquante-trois euros (EUR 1.353) afin de le porter de son montant actuel de ix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 19.787), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E et mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) par le rachat et l'annulation de mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F parts sociales de classe F, représentant l'intégralité des parts sociales de classe F;

3. Création de nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), les parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), les parts sociales de classe E1 (les Parts Sociales de Classe E1), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification concernant les points 5. et 6. du présent ordre du jour;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante-seize euros (EUR 4.176) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D et cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt-deux mille six cent dix euros (EUR 22.610), par l'émission de mille quatre cent quarante-quatre (1.444) nouvelles Parts Sociales de Classe A3, huit cent soixante-sept (867) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, trois cent quatre-vingt-onze (391) nouvelles Parts Sociales de Classe E1, sept cent quinze (715) nouvelles Parts Sociales de Classe G, six cent sept (607) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cent cinquante-deux (152) nouvelles Parts Sociales de Classe I;

5. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter (i) le rachat et l'annulation des parts sociales de classe F et (ii) la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A3, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe E1, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H et Parts Sociales de Classe I, telles que mentionnées ci-dessus;

7. Modification de l'article 16.2. des Statuts;

8. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent cinquante-trois euros (EUR 1.353) afin de le porter de son montant actuel de ix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 19.787), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E et mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) par le rachat, à leur valeur nominale, et l'annulation de mille trois cent cinquante-trois (1.353) parts sociales de classe F parts sociales de classe F, représentant l'intégralité des parts sociales de classe F.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer de nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), les parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), les parts sociales de classe E1 (les Parts Sociales de Classe E1), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante-seize euros (EUR 4.176) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 18.434) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D et cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt-deux mille six cent dix euros (EUR 22.610), par l'émission de mille quatre cent quarante-quatre (1.444) nouvelles Parts Sociales de Classe A3, huit cent soixante-sept (867) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, trois cent quatre-vingt-onze (391) nouvelles Parts Sociales de Classe E1, sept cent quinze (715) nouvelles Parts Sociales de Classe G, six cent sept (607) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cent cinquante-deux (152) nouvelles Parts Sociales de Classe I.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et Libération

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) mille quatre cent quarante-quatre (1.444) Parts Sociales de Classe A3 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 1.444,75), dont (i) mille quatre cent quarante-quatre euros (EUR 1.444) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) la différence, i.e. soixante-quinze cents (EUR 0,75) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A3, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 1.444,75) qu'elle détient envers la Société (la Créance 1); (ii) huit cent soixante-sept (867) Parts Sociales de Classe B1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de huit cent soixante-sept euros et vingt cents (EUR 867,20), dont (i) huit cent soixante-sept euros (EUR 867) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. vingt cents (EUR 0,20) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B1, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de huit cent soixante-sept euros et vingt cents (EUR 867,20) qu'elle détient envers la Société (la Créance 2);

(iii) trois cent quatre-vingt-onze (391) Parts Sociales de Classe E1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de trois cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 391,89), dont (i) trois cent quatre-vingt-onze euros (EUR 391) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. quatre-vingt-neuf cents (EUR 0,89) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe E1, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 391,89) qu'elle détient envers la Société (la Créance 3);

(iv) sept cent quinze (715) Parts Sociales de Classe G nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de sept cent quinze euros et quarante-huit cents (EUR 715,48), dont (i) cinq sept cent quinze euros (EUR 715) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. quarante-huit cents (EUR 0,48) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe G, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de sept cent quinze euros et quarante-huit cents (EUR 715,48) qu'elle détient envers la Société (la Créance 4);

(v) six cent sept (607) Parts Sociales de Classe H nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de six cent sept euros et cinquante-sept cents (EUR 607,57), dont (i) six cent sept euros (EUR 607) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. cinquante-sept cents (EUR 0,57) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe H, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de six cent sept euros et cinquante-sept cents (EUR 607,57) qu'elle détient envers la Société (la Créance 5); et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(vi) cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe H nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de cent cinquante-deux euros et soixante et onze cents (EUR 152,71), dont (i) cent cinquante-deux euros (EUR 152) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. soixante et onze cents (EUR 0,71) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe H, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de cent cinquante-deux euros et soixante et onze cents (EUR 152,71) qu'elle détient envers la Société (la Créance 6, et ensemble avec la Créance 1, la Créance 2, la Créance 3, la Créance 4 et la Créance 5, les Créances).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 24 avril 2013, émis conjointement par Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

«1. l'Associé Unique est le propriétaire des Créances;

2. l'Associé Unique est le seul autorisé à détenir les Créances et a le pouvoir de disposer des Créances, qui sont librement cessibles; et

3. la valeur de la Créance 1 est de mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 1.444,75), la valeur de la Créance 2 est de huit cent soixante-sept euros et vingt cents (EUR 867,20), la valeur de la Créance 3 est de trois cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 391,89), la valeur de la Créance 4 est de sept cent quinze euros et quarante-huit cents (EUR 715,48), la valeur de la Créance 5 est de six cent sept euros et cinquante-sept cents (EUR 607,57) et la valeur de la Créance 6 est de cent cinquante-deux euros et soixante et onze cents (EUR 152,71).»

Ledit certificat, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Entrepreneur's Fund VII Limited Partnership	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	1.736 Parts Sociales de Classe A
	239 Parts Sociales de Classe A1
	760 Parts Sociales de Classe A2
	1.444 Parts Sociales de Classe A3
	1.384 Parts Sociales de Classe B
	867 Parts Sociales de Classe B1
	508 Parts Sociales de Classe C
	785 Parts Sociales de Classe D
	522 Parts Sociales de Classe E
	391 Parts Sociales de Classe E1
	715 Parts Sociales de Classe G
	607 Parts Sociales de Classe H
	152 Parts Sociales de Classe I
Total:	22.610 Parts Sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille six cent dix euros (EUR 22.610), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), mille sept cent trente-six (1.736) treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), mille quatre cent quarante-quatre (1.444) parts sociales de classe A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A3, et individuellement, une Part Sociale de Classe A3), mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), huit cent soixante-sept (867) parts sociales de classe B1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B1, et individuellement, une Part Sociale de Classe B1), cinq cent huit (508) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

une Part Sociale de Classe E), trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), sept cent quinze (715) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), six cent sept (607) parts sociales de classe H sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H) et cent cinquante-deux (152) parts sociales de classe I sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I, et individuellement, une Part Sociale de Classe I, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.569 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A3 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe G de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H de la Filiale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe I de la Filiale.»

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A3 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A3 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A3), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A3, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe G de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe G), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe H de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe H), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe I de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe I), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20606. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075725/747.

(130093439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hellas Telecommunications IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.290.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075723/9.

(130093462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Gentile Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever.

R.C.S. Luxembourg B 144.525.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour GENTILE PROMOTIONS S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013075702/12.

(130093367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

—

Les comptes consolidés au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013075704/10.

(130093528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

GH Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.779.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le quatre juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Guy HERSCHBACH, salarié, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- tous travaux de construction en béton, de voirie et d'excavation;

- tous travaux de maçonnerie, de plâtres et de pose de pierres de construction, d'enduits de plâtres, de peintures, pose de carrelage et autres revêtements, de menuiseries, d'armatures pour béton armé, de coffrages, d'imperméabilisations de façades et d'isolements, ainsi que

- le commerce de tous articles pour le bâtiment.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de GH Construction S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Steinsel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) part sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Guy HERSCHBACH, salarié, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucien HERSCHBACH, maître-maçon en retraite, né à Medernach, le 19 janvier 1942, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy HERSCHBACH, salarié, né à Luxembourg, le 6 mars 1970, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000,-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-7327 Steinsel, 35, rue J-F Kennedy.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HERSCHBACH, Henri BECK

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2013. Relation: ECH/2013/1034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075705/123.

(130093537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pegamo S.A., Société Anonyme,

(anc. Pegamo Holding S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PEGAMO S.A., tenue en date du 10 juin 2013 que les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal avec effet au 10 juin 2013.

Le Receveur (signé).

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013075939/17.

(130093085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

La Gazelle d'Or, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 177.764.

—

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE ET UN MAI.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, laquelle dernière nommée restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Lhassan ICHOUAN, né le 10 juillet 1976, à Tizi Amanouz, (Maroc), demeurant au 44, rue Olivier de Serres, F-75015 Paris (France),

ici représenté par Monsieur Luc WITTNER, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 28 mai 2013.

2) Monsieur Hadib ICHOUAN, né le 12 octobre 1990, à Montreuil-sous-Bois (France), demeurant à 4, rue du Onze Novembre, F-93250 Les Lilas (France),

ici représenté par Monsieur Luc WITTNER, prénommé, en vertu d'une procuration signée en date du 28 mai 2013.

3) Guinarta, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 177.042, ici représentée par Monsieur Luc WITTNER, en vertu d'une procuration signée en date du 28 mai 2013,

4) Monsieur Frédéric NAHON, né le 16 avril 1973, à Athis-Mons (France), demeurant à l'Abadessa Olzet 11b., SP-08034 Barcelona (Espagne),

ici représenté par Monsieur Luc WITTNER, prénommé, en vertu d'une procuration signée en date du 28 mai 2013.

Lesquelles procurations paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «La Gazelle d'Or» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet l'achat, la vente et la distribution de produits agro-alimentaires ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société du même groupe. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés et sous réserve d'éventuels accords liant les associés entre eux, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront répartis en deux catégories A et B.

7.3. Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du gérant.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

Art. 9. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants A et de deux gérants B. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'associés de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Sous réserve d'éventuels accords liant les associés entre eux les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,

(v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré
M. Lhassan ICHOUAN, prénommé	55.000	EUR 55.000,-
M. Hadib ICHOUAN, prénommé	5.000	EUR 5.000,-
La société Guinarta	35.000	EUR 35.000,-
M. Frédéric NAHON, prénommé	5.000	EUR 5.000,-
Total		EUR 100.000,-

Les parts sociales ont été intégralement libérées comme suit:

a) Monsieur Lhassan ICHOUAN, prénommé, déclare par l'intermédiaire de son mandataire désigné ci-avant, souscrire à cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales et les libérer intégralement comme suit:

- cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (54.998) parts sociales de la société LA GAZELLE D'OR sont souscrites par l'apport en nature de la marque «La Gazelle d'Or», évaluées à cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 54.998),

- une (1) part sociale de la société LA GAZELLE D'OR est souscrite par l'apport en nature du domaine «lagazelledor-patisserie.com», enregistré le 1 er août 2008 auprès du bureau d'enregistrement ENOM, INC, évaluée à un euro (EUR 1,-),

- une (1) part sociale de la société LA GAZELLE D'OR est souscrite par l'apport en nature du domaine «la-gazelle-dor.fr», enregistré le 7 avril 2008 auprès du bureau d'enregistrement 1&1 Internet AG, évaluée un euro (EUR 1,-),

b) Monsieur Hadib ICHOUAN, prénommé, déclare par l'intermédiaire de son mandataire désigné ci-avant, souscrire à cinq mille (5.000) parts sociales et les libérer intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

c) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Guinarta, déclare par l'intermédiaire de son mandataire désigné ci-avant, souscrire à trente-cinq mille (35.000) parts sociales et les libérer intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d) Monsieur Frédéric Nahon, prénommé, déclare par l'intermédiaire de son mandataire désigné ci-avant, souscrire à cinq mille (5.000) parts sociales et les libérer intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Effectivité des apports en nature

La preuve de la pleine propriété de tous les apports en nature dans le chef de l'associé Monsieur Lhassan ICHOUAN a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé Monsieur Lhassan ICHOUAN, représenté par son mandataire prénommé, a également déclaré être le propriétaire des apports faits par lui et dont question ci-dessus. En outre il déclare que les apports sont libres de tout privilège, dette ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ces apports à la Société.

L'évaluation de la marque La Gazelle d'Or apportée dans le cadre de la présente constitution a été réalisée sur base d'un rapport de RSM Audit Luxembourg, Cabinet de révision agréé, rapport signé par Monsieur Pierre Leroy, en date du 31 mai 2013.

Une copie du document détaillé de l'évaluation de la marque La Gazelle d'Or ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le comparant à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A

- Monsieur Lhassan ICHOUAN, né le 10 juillet 1976 à Tizi Amanouz (Maroc), demeurant au 44, rue Olivier de Serres, F-75015 Paris,
- Monsieur Guy PORRÉ, né le 20 janvier 1951 à Ath (Belgique) demeurant au 1, rue de la Fauvette 1, B-1181 UCCLE,
- Monsieur Frédéric NAHON, né le 16 avril 1973 à Athis-Mons (France), demeurant à l'Abadessa Olzet 11b., SP-08034 Barcelona (Espagne).

Gérants B

- Maître Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Maître Antoine MEYNIAL, né le 6 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Monsieur Luc WITTNER, né le 10 janvier 1967 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

2. Est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

CHESTER & JONES SARL, R.C.S. Luxembourg B 120.602, 14, rue Bernard Hall, L-1711 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. WITTNER, G. LECUIT.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 juin 2013. Relation: RED/2013/861.

Signé: X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 juin 2013. Relation: RED/2013/858. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Redange-sur-Attert, le 7 juin 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013075795/246.

(130093234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Neucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.851.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075890/9.

(130093102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Panattoni Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.726.

—

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Panattoni Luxembourg II Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013075920/15.

(130093850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 juin 2013

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Madame Catherine CALVI, administrateur et administrateur-délégué de la société. En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, l'assemblée décide de nommer Madame Aida FERREIRA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Catherine CALVI, démissionnaire, pour une période de 2 ans.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

L'Assemblée générale décide de transférer son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013074494/17.

(130091235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Office City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.279.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2013

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074508/12.

(130092112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.986.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Jean Luc FETTES, employé privé, né à Luxembourg le 23 Octobre 1976 et demeurant professionnellement au 8 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 15 novembre 1971 et demeurant professionnellement au 8 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de type B en remplacement de Madame Valérie Wesquy et Monsieur Vincent Willems, démissionnaires.

- Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né à Lecce (Italie) le 20 février 1981 et demeurant professionnellement au 8 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, qui jusqu'à présent assumait la fonction d'administrateur de type B devient désormais administrateur de type A.

- Monsieur Cristian CORDELLA a été nommé également président du conseil d'administration.

- Leur mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl, ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Ser.Com S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le siège social est transféré du 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074704/25.

(130092015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Oliwa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.000.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013074509/12.

(130091722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Team Misano A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 80, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg F 9.571.

—

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Vinciotti Manuel, employé privé, né le 10 janvier 1965 à Luxembourg demeurant à 1, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, représenté par lui-même,

2. Monsieur Defendi Claude, employé privé, né le 13 mars 1958 à Differdange demeurant à 80, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, représenté par lui-même,

3. Madame Defendi Ginette, employé privée, née le 20 octobre 1955 à Differdange demeurant à 1, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, représenté par lui-même.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination de Team Misano A.s.b.l.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport cycliste et de promouvoir le cyclisme dans la région. L'association a pour objet de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres et d'organiser des entraînements, des stages nationaux et internationaux, des randonnées ainsi que de participer aux manifestations sportives. Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 80 rue de Differdange, L-4437 Soleuvre. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association ceci nécessite l'acceptation de l'assemblée générale.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013074680/96.

(130091767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

OML Buildings, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.317.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid , le 07 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013074510/10.

(130091753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

OML East West Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.006.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 06 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013074511/10.

(130091546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074544/11.

(130091908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

2512 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.678.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2013 à 14.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

JALYNE S.A.

Société anonyme

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER au poste de Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013075371/23.

(130092924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 10 Juin 2013

Il est décidé:

- de réélire messieurs Guillermo ZUNZUNEGUI et Carlos DEXEUS SANPERE, résidant professionnellement au 5 Calle Penalara E-28002 Madrid, Espagne et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43, Boulevard Royal L-2955 Luxembourg pour un nouveau terme de six ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

- de réélire KPMG AUDIT, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme de trois ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour SIGMA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013075294/17.

(130092554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SMB Participations, Société à responsabilité limitée,

(anc. ST Participations).

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.152.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013075295/14.

(130092277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.318.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075298/9.

(130092696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Trust & Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.962.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 06 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société TRUST & CONSULT S.à r.l., ayant eu son siège social à L-5480 WORMELDANGE, 65 rue Principale.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013075333/14.

(130092750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 4 juin 2013

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Diekirch.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Elit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES Sàrl, 23, rue des Bruyères L - 1274 HOWALD,

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président pour un an Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, Diekirch.

2. Est nommé administrateur-délégué pour un an M. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig,

Sont nommés fondés de pouvoirs pour un an;

- Mme Valérie WEBER, 61, route d'Elange F - 57100 THIONVILLE

- Mr. Dominique SALVI, 40 bis, rue du Tivoli F - 54400 LONGWY-HAUT

3. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000 € (cent mille euros) par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000 € (quinze mille euros) par la signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou te Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013075685/35.
(130093346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Socera Assets Management Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 81.376.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013075299/9.
(130092998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Société Expresse Conditionnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.650.

—

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075301/10.
(130092574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ENGELDINGER et associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 22.598.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013075649/9.
(130093784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.874.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013075650/9.
(130093712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

EPIC Euro Property 3 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.829.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013075651/9.
(130093703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fiduciary Tucci & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 177.770.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, lui délivrée, annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour

une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet principal les prestations comptables. Réaliser pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

Elle pourra également effectuer toutes prestations de services administratifs à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

La société aura en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transfert de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

P

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Vincent TUCCI, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Noetrib Administration S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B74517.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075672/130.

(130093327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Four Seas S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.902.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077069/10.

(130095689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fruit Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.474.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 12 avril 2013

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Chantai MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 9 avril 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 9 avril 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013.
Certifié sincère et conforme
FRUIT INVEST S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077071/25.

(130095599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

—

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 24 mai 2013

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
de Vet	Luc	Administrateur
Dufour	Benoni	Administrateur
Carroll	Cédric	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 24 mai 2013.
Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013077098/24.

(130094709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Yaborandi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

—

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 04 juin 2013

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 09 décembre 1977 à Libramont, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet immédiat. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 04 juin 2013.
Certifié sincère et conforme
YABORANDI SPF S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074728/17.

(130091318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck